

---

# Une toponymie voilée: effets de l'unilinguisme des génériques sur la toponymie fransaskoise

---

Carol Léonard, étudiant au doctorat  
*Département de géographie*  
*Université Laval*

## **LA TOPONYMIE EST LE PORTRAIT D'UN DEGRÉ D'HUMANITÉ.**

Au cours des récentes décennies l'ethnonyme ou gentilé Fransaskois a fait son apparition. Il sert à désigner les habitants de souches franco-canadienne et franco-européenne en Saskatchewan. Tout comme pour le gentilé Ontarois, son usage demeure encore assez limité, mais tend à s'étendre car il a trouvé faveur auprès des médias électroniques. Les ethnonymes Franco-Saskatchewanais et Franco-Canadiens de la Saskatchewan lui sont synonymes et, inversement, tendent à disparaître. Le Fransaskois porte un désignatif hybride qui n'est pas sans rappeler l'hybridation générique/spécifique dont il sera question dans le présent texte. À ce gentilé est venu se greffer l'appellatif culturel Fransaskoisie dont on ne sait encore s'il a valeur de toponyme. Le lexicologue Paul Wijnands en a déjà fait, pour sa part, un nom de « territoire-fiction » (1999). Sans doute faut-il voir dans la création de ce néologisme l'écho de la condition d'une minorité qui est celle de participer au partage du territoire. Partage inégal, certes, mais conforme au poids démographique, lequel demeure une donnée objective inéluctable. Le trop grand éparpillement des francophones dans la province ne fait qu'ajouter

à la difficulté éprouvée par le Fransaskois à délimiter ses zones identitaires. Il ne faut donc pas s'étonner de le retrouver en porte-à-faux lorsqu'il cherche à cerner ce qui porte sa marque et de le voir chercher à se renommer dans un territoire en quête de définition. Comment peut-il en être autrement puisqu'il y a dilution des référents? Le problème de la toponymie fransaskoise est celui d'une minorité qui se parle à elle-même et cherche à se reconnaître dans le temps et l'espace. Faut-il condamner l'intention? Échappe-t-elle à tout traitement scientifique? Aux difficultés inhérentes aux données de la géodémographie s'ajoutent les conséquences des politiques et des pratiques sociales qui en découlent. Ce sont elles qui définissent, cimentent ou refondent les institutions, mais qui donnent également à l'espace, au territoire, le visage souhaité. La toponymie en est alors le reflet. Certains comportements dénominatifs peuvent avoir pour effet d'obscurcir les origines des toponymes eux-mêmes, rendant ainsi plus difficile pour un groupe l'identification de son trésor toponymique identitaire. L'emploi presque exclusif de génériques dans la langue de la majorité constitue un obstacle de cette nature. Cette pratique n'est pas inoffensive, car à travers « ses noms » c'est le groupe concerné lui-même qu'on atteint.

## LE POIDS DES NOMS

« Nommer c'est s'approprier ». Cette affirmation a été maintes fois dite et redite (Guillourel, 1999; Attali, 1991; Courville, 1989; Morissonneau, 1972). Il ne s'agit pas d'une surenchère. Aujourd'hui, l'affirmation a même acquis valeur de truisme. Nommer n'a rien d'anodin. Faut-il voir dans une croyance au caractère apparemment inoffensif du nom l'explication au peu de cas trop longtemps accordé à l'onomastique? Certes, le nom est presque invariablement tiré du réservoir lexical de la langue, mais il sert à plus qu'au seul découpage de l'espace. La dénomination scelle la domination. Pour peu qu'on y regarde de près, nommer c'est s'adjuger la propriété de l'objet en se reconnaissant sur lui un droit réel. C'est sans l'ombre d'un doute la perception de ce droit qui est à l'origine de la force d'identification à l'objet possédé. Ce lien qui, comme tout autre, peut s'établir sous le signe de la dépendance trouve son expression

affective la plus intense au moment d'une perte, d'une expropriation. Les réactions sont variables selon les personnes. Elles prennent la forme d'une affliction, d'un désarroi, d'un ressentiment qui deviennent les signes tangibles donnant la mesure de ce lien jusqu'alors resté souvent imperceptible entre l'objet et celui qui se l'attribue. Corollaire à cette constatation, le refus de nommer est souvent la marque d'un scrupule d'empiéter sur un droit reconnu à autrui. Quant à la traduction elle a tout de l'emprunt. Qui dit emprunt, dit reconnaissance de dette. Or, traduire un toponyme signifie souvent s'en emparer en égarant l'acte de propriété. Jamais ailleurs l'aphorisme « traduire, c'est trahir » n'a pu contenir plus de vérité. L'étude des mœurs dénominales se révèle donc de nature à jeter un éclairage réel et significatif sur les rapports entre les groupes partageant ou se disputant un même territoire (Jenson, 1993).

## TOPONYMIE ET TERRITORIALITÉ

Aire de transposition des aspirations, des conflits et du mal de vivre, la toponymie constitue l'une des armatures sur lesquelles prend appui l'identité individuelle et groupale. Les cartes lèvent une partie du voile recouvrant non seulement le champ perceptuel du cartographe, mais aussi celui du groupe auquel il appartient. La carte devient discours informel (Boudreau, 1988), marquée de l'intentionnalité du cartographe. Elle affiche un discours social, politique et économique et, parfois aussi, psychologique, car les conditions dans lesquelles les premiers cartographes, officiels ou non, avaient à œuvrer ont dû influencer l'esprit dans lequel ils s'astreignaient à la réalisation de tâches qu'on leur avait confiées ou qu'ils s'étaient eux-mêmes données.

Une fois consigné sur la carte, peint sur l'affiche, ciselé dans la pierre, le nom devient objet de culture, élément du patrimoine commun. Il participe à l'échange. Tout en baptisant le lieu, celui qui dénomme se fait le relais de ses semblables, comme l'exprime le toponymiste Jean-Yves Dugas, puisque

l'attribution d'un nom à un lieu marque son appartenance à un milieu humain particulier ; il fait désormais partie, il appartient au sens littéral du mot, à un univers culturel, à un groupe de personnes dont il reflète la

spécificité et cela, même si la dénomination fut attribuée par un nommant, celui-ci véhiculant le bagage culturel de la communauté à laquelle il se rattache (Dugas, 1984 : 441).

Au fil des ans, au contact des humains qui lui forgent un passé, le toponyme se charge d'histoire et de connotations. Il dit davantage et beaucoup plus (Bouvier, 1980). Sans commune mesure avec l'importance qu'on semble accorder à son étude, le nom est l'un des éléments les plus influents de la langue ; c'est une clé de voûte de son présent et de son devenir.

## LA DÉNOMINATION SCELLE LA DOMINATION

Lorsque Cartier prend possession de ses découvertes au nom de son roi, il le fait en toute bonne conscience. Symbole de cette revendication, la croix sur laquelle sont apposées les armes royales confère un caractère sacré à son geste. La caution divine est une sanction incontestable devant laquelle tous doivent s'incliner. La prise de possession est donc justifiée, de bon droit. Il convient de la faire connaître à tous pour qu'ainsi prévalent les prétentions de son roi sur celles des autres puissants. Une toponymie originale et française est mise à contribution pour y parvenir. Elle ne procède pas véritablement de l'action civilisatrice ; au contraire, elle tient presque de l'animal, d'un rapport de force primaire. D'une part, elle marque le sol, donne la mesure de la possession. D'autre part, elle sert, faut-il le souligner, à l'identification d'un dividende. Les expéditions des découvreurs entraînent des coûts considérables et comportent des risques tant politiques que financiers. Il est souhaitable qu'elles rapportent. Ce qui ne peut être hissé à bord des navires et ramené à ceux qui les ont armés doit impérativement porter la marque de la possession. C'est ainsi qu'à force de noms, le pays prend le visage du nouveau maître. Sa toponymie devient un reflet identitaire, une glorification du Moi et en porte la signature. « Ce pays ne peut qu'être Nôtre, puisqu'il est Nous », aurait pu dire le souverain de France.

Le verbe français étalé sur les cartes représentant le territoire nouvellement conquis, tel un sceau, atteste la prise de possession. L'adéquation langue-pouvoir se voit puissamment incarnée. Le

monarque doit posséder une langue en propre et en tirer parti. Ce principe, Elio Antonio de Nebrija<sup>1</sup> a su le fondre dans une formule éclatante. Le samedi 25 février 1492, il se présente devant sa souveraine avec, à la main, un livre qu'il vient de terminer. Intitulée *Arte de la Lengua castellana*, l'œuvre est importante. C'est la première grammaire castillane. La dédicace qu'elle contient renferme un audacieux message : « La langue a toujours accompagné la puissance, et c'est vrai que toutes les deux naissent, se développent et s'épanouissent ensemble, de même que leur décadence est simultanée » (cité dans Attali, 1991 : 186-87).

Dans la foulée du souverain est apparu l'État souverain usant de marqueurs toponymiques analogues dans son œuvre colonisatrice. La toponymie au service de l'État a toujours été un instrument de transformation des mentalités. Celui-ci en a fait un usage plus ou moins conscient ou plus ou moins accentué selon les époques et les données de la géopolitique. Cette fonction est confirmée dans les diverses règles de jeu que chacune des autorités toponymiques s'est données, qu'il s'agisse, à titre d'exemples, du choix de la langue des génériques, d'une politique qui vise à redonner à une région un visage linguistique qu'elle avait perdu ou de normes d'écriture des toponymes dans la langue d'une minorité. Ces règles servent à modeler et à remodeler le visage toponymique des territoires et vont bien au-delà de la simple volonté de mettre un peu d'ordre dans une « macédoine » onomastique. Car, en nommant le lieu et en filtrant les dénominations après pondération des usages et recherche d'univocité, on s'adresse non seulement à l'entité, mais plus encore à l'ensemble des utilisateurs, citoyens ou étrangers, à qui l'on « suggère » l'emploi de tel ou tel signifiant pour saisir la réalité de ce lieu. L'appellation ne fait donc pas que cerner un espace, elle encadre la communauté des usagers. C'est dire qu'en plus d'individualiser les lieux selon un ordre spatial, catégoriel ou sémiotique (Dugas, 1988 : 118), les toponymes sont marqués par des intentions latentes ou effectives qui produisent des impacts sur le champ

---

1. Réputé être le plus grand humaniste espagnol, Elio Antonio Martinez de Cala de Nebrija (également Nebrissa ou Nebrixa) vécut de 1441 à 1522. Sa *Gramatica sobre la lengua castellana*, publiée à Salamanque en 1492, est considérée la première véritable grammaire scientifique se rapportant à une langue moderne.

perceptuel des humains qui les fréquentent. Le toponyme n'est pas anodin. Il en va de la toponymie comme de la territorialité elle-même. Elle n'est pas qu'un simple lien avec le lieu. Elle établit un rapport, présent ou différé, avec les autres acteurs, qu'ils soient utilisateurs, habitants ou même gérants œuvrant à une autre époque. La relation aux toponymes médiatise les rapports entre humains et elle est inévitablement marquée par le pouvoir (Raffestin 1980 : 143). Visant l'intelligibilité de l'espace, la toponymie délimite le territoire qui est essentiellement une occupation de l'espace. Nommer, c'est poser un acte démiurgique. C'est littéralement « créer du territoire », ainsi que l'exprime le politologue Hervé Guillorel : « la dénomination en tant qu'elle contribue à la création d'un ordre symbolique c'est-à-dire la mise place d'une cohérence forte à propos d'un support spatial donné, constitue un acte « territorialisant » constitutif » (1999 : 64).

## LA RAISON DU PLUS FORT...

En toute chose, il semble qu'il faille un ordre. L'appareil étatique s'assurera qu'il réponde à une logique s'accordant à la doctrine politique en place. En démocratie, la voie semble toute dictée. La majorité doit y trouver son compte. Cela signifie que, sur le terrain, elle a le droit de s'y retrouver. La toponymie doit lui être intelligible. Seule politique désormais possible, l'élection du nom de lieu doit reposer sur l'usage. Or, la majorité constitue le fond du creuset dans lequel se forme l'usage. Dans les sociétés démocratiques, ce dernier fonde la légitimité du toponyme et consacre la ou les seule(s) formes à adopter. « La fidélité au réel, en matière de noms de lieux, transcende les autres principes car il est manifeste que c'est la population qui crée, dans la majorité des cas, les noms de lieux et qui les utilise. » (Pâquet, 1984 : 11)<sup>2</sup>.

---

2. On pourra déplorer l'absence d'ouvrages faisant une analyse sérieuse du « principe de l'usage ». Il s'agit pourtant d'une règle normative à « la prépondérance universellement reconnue » (Karamitsanis, 1988) et sur lequel on a pris appui un nombre incalculable de fois pour trancher les cas litigieux. Une telle politique ne s'attire cependant pas tous les suffrages.

Dans une société composée de groupes humains distincts de culture et de langue, une pratique reposant sur l'usage, donc sur le dénombrement des têtes, favorise immanquablement des cultures aux dépens d'autres, sinon des groupes linguistiques aux dépens d'autres. Le décompte se résumera par une approximation d'autant plus vite faite que la majorité est écrasante. Il semble alors inutile, voire nuisible, d'avoir recours à un dépouillement officiel, objectif, rigoureux et onéreux. La reconnaissance de l'Autre vaut son pesant d'or. La balance penchera d'autant plus du côté de la majorité que, dans le choix des usages, on ratissera large. Il est en effet possible de distinguer les usages selon qu'ils sont locaux, régionaux, provinciaux ou nationaux. Ainsi, par exemple, l'emploi local d'un générique dans la langue minoritaire pourra ne pas être reconnu officiellement si l'autorité toponymique préfère asseoir son choix sur la base d'une pratique « générale » à une échelle régionale, voire provinciale. C'est ainsi qu'en Saskatchewan, par exemple, des toponymes d'usage français chez les Métis [dont certains remontent à l'âge d'or de la traite des fourrures] se virent écartés au profit de traductions d'un usage plus répandu. C'est notamment le cas de dénominations telles Lac des Prairies, Montagne de Cyprès, Montagne de Bois et Talle de harts rouges devenues depuis : Meadow Lake (54 07' 108 20'), Cypress Hills (49 40' 109 30'), Wood Mountain (49 14' 106 30') et Willow Bunch (49 23' 105 38').

Le choix reposant sur l'usage semble donc tenir davantage d'une règle du pis-aller démocratique que de l'esprit des révolutions qui a donné naissance aux démocraties, lequel tient pour principe essentiel le droit de chacun à la poursuite du bonheur ce qui impliquait, au temps où il fut établi, l'abolition des privilèges perçus comme des entraves majeures et non pas leur transfert d'un groupe à un autre, fût-il composé de la majorité des individus.

Le mode d'élection du nom de lieu sur la base d'une notion aussi « flottante » que celle de l'usage cimente des inégalités entre les membres d'une communauté et se fait accommodant à la majorité. Or, de l'usage répandu et dominant à l'uniformité claire et ordonnée dans la présentation il y a un pas que l'on a résolument franchi. Ce pas porte un nom. C'est la « normalisation ». Pour les groupes d'experts en la matière, elle apparaît utile, nécessaire, impérieuse. La

mondialisation des communications et l'automatisation des traitements de données la font réclamer (Dorion, 1993). Elle peut être plus ou moins restrictive et comporte d'indéniables atouts. Chacun étant tenu d'employer un même nom pour un même lieu, elle assure une stabilité à la relation qui unit le nom à l'entité désignée. L'ordonnement qu'elle implique repose sur deux puissantes assises : l'unicité et l'usage courant. « Si le principe de l'unicité de nom officiel pour un lieu est la pierre angulaire de la normalisation des noms géographiques, celui de l'usage courant en constitue la clé de voûte » (Richard, 1989). La normalisation s'attaque donc à ce qui est source de malaise et plus particulièrement de confusion de toutes natures. Un seul nom ne doit désigner qu'un seul lieu. L'unicité permet d'éviter les erreurs, les méprises, c'est compris. Mieux encore, elle prévient la floraison du « babélisme ». Quant à l'usage, il éclaire le choix de l'autorité toponymique devant une multiplicité d'appellations possibles pour un même lieu et permet de faire échec aux prises à partie entre défenseurs de toponymes concurrents. Par un intéressant et sérieux retour de manivelle, la normalisation crée l'usage. À tout le moins, elle le maintient et le répand.

## L'AUTORITÉ TOPONYMIQUE

Dans sa réflexion sur la patrimonialité du toponyme, l'éminent géographe et toponymiste Henri Dorion fait découvrir la multiplicité des ayants droit tout en soulignant le caractère transcendant du toponyme lui-même en tant qu'attribut d'une mémoire collective (Dorion, 1993). Chacun des prétendants peut revendiquer à sa manière un lien privilégié avec le nom de lieu : le créateur sans qui le nom n'existerait pas, l'habitant qui se sent concerné au premier chef par ladite appellation, l'utilisateur sans qui le nom ne se maintiendrait pas et finalement le gérant (l'autorité toponymique) à qui l'on confie le départage des toponymes et la normalisation des conduites en matière de dénomination de lieux. Il est vrai qu'autant d'agents toponymiques rendent malaisé l'établissement d'un lien de priorité. Quoi qu'il en soit, l'officialisation d'un nom et sa diffusion autorisée passant obligatoirement par l'appareil étatique, il convient de toucher un mot sur cet acteur privilégié à plus d'un titre.

Contexte de mondialisation et de normalisation aidant, confrontée à la multiplicité des dénominations et aux altérations multiples maintenues par l'usage, l'autorité toponymique apparaît de plus en plus affublée du rôle « d'un juge qui doit faire le départage des poids relatifs qu'ont ou ont eus les intervenants, soit le créateur, l'habitant et l'utilisateur dans la consolidation d'une forme toponymique par rapport à l'autre » (Dorion, 1993 : 8). La normalisation et la recherche de l'univocité semblent en effet répondre à des nécessités sans cesse plus impératives et leur application rencontre certes moins d'opposition sur les principes que dans leur application.

Titulaire de la prérogative de l'affichage officiel sur le territoire, l'État joue *de facto* un rôle d'intermédiaire entre l'occupant et le visiteur. Le minoritaire, pour qui cet arbitre tranchant nettement et efficacement les nœuds gordiens revêt trop souvent à la fois les toges de juge et de partie, préférerait lui voir jouer un tout autre rôle se situant quelque part entre le gestionnaire soucieux d'aménagements dénominatifs ordonnés, le curateur obligeant agissant en « bon père de famille » préoccupé du bien-être de ses dépendants et celui d'exécuteur testamentaire de volontés dont, par devoir, il se dissocie tout en assurant méticuleusement leur accomplissement.

Ainsi, le toponyme nouvellement créé ou officiellement adopté se pare presque toujours des « atours » conformes aux règles d'écriture seules admises par l'autorité en vertu de principes relevant de la logique apparente – mais aussi (sous certains régimes non démocratiques) d'un arbitraire non moins apparent –, reflet d'un recours à des privilèges que la majorité s'est attribués et que, sauf en de rares exceptions, elle ne viendra pas contester.

Au Canada, dans certaines régions et à certaines époques, des voix se sont élevées contre cette normalisation et ont réclamé une traduction légitimée des génériques en langues minoritaires (Smart, 1978 : 231), voire des spécifiques eux-mêmes (Dorion, 1967 : 168). Il s'en est suivi une mise au rancart d'un nombre inestimable de génériques en langue minoritaire dont quelques traces subsistent dans les fichiers et les classeurs à clapet contenant ce que l'on a bien voulu conserver dans les fonds d'archives. Parfois, on aura battu en retraite précisément là où l'usage par la majorité opposait une résistance tenace à la nouvelle forme suggérée et s'obstinait à faire usage

de la forme rejetée. À notre connaissance, nul n'a jamais assisté à la conversion, en Saskatchewan, d'un générique de l'anglais au français due à la pression populaire, comme cela a pu se produire dans le cas d'un spécifique. Il y a une exception pourtant, plutôt insolite. Il s'agit du retour, pour raison d'impertinence sociale, à la forme Portage La Loche après officialisation de Methye Portage<sup>3</sup>.

En contraste, la toponymie nominative contemporaine au Canada se caractérise par l'application au cas par cas de principes généraux et de normes d'une relative souplesse. L'effet d'une telle politique s'observe sur le plan des spécifiques (plus que sur celui des génériques) qui, au fil des ans, a « engendré un corpus choronymique où l'effet des contacts linguistiques est aussi important que varié » (Dorion, 1972 : 14).

Cela dit, et revenant aux génériques, leur adoption ou officialisation dans une langue unique leur a permis d'acquérir, en pareil cas, une fonction supplémentaire. Désormais, non seulement indiquent-ils le type d'entité géographique désignée, mais encore, ils informent sur la langue de la majorité occupant le territoire et surtout sur celle que la majorité désire voir utiliser. Ainsi, dans un tel contexte, le choix d'une langue des génériques en toponymie renseigne les autres acteurs sur le cadre général qui forme le fond des relations de pouvoir en présence ; celle d'une mainmise d'un groupe en particulier sur un patrimoine collectif. Le générique, c'est le message ! Le Québec a adopté cette conduite (Richard, 1989 : 249). Les spécifiques de toutes provenances y sont, dans une vaste majorité des cas, en coexistence ou en juxtaposition à des génériques de langue française. Les francophones de cette province tirent un avantage marqué d'une telle pratique. Le paysage choronymique québécois ne leur est que plus familier. D'autres provinces se sont dissociées du procédé. L'Ontario notamment s'est défendu, au cours

---

3. En janvier 1957, les habitants de la région de La Loche, toutes origines linguistiques confondues, obtinrent de conserver le nom français Portage La Loche alors que les autorités lui avaient substitué l'amérindianyme d'origine Methye Portage. Effet cocasse puisque, au cours de cet échange, le générique « Portage » était traduit du seul fait de sa position à l'intérieur du syntagme alors qu'il s'agit du même mot, dans une langue comme dans l'autre.

des années 1970 (Smart, 1972 : 185 et suiv.), d'une pareille généralisation, estimant le générique sur un pied d'égalité avec le spécifique et indissociable de ce dernier. Elle a vivement condamné la pratique québécoise de la traduction des génériques anglais sur son territoire, annonçant dans un même souffle, et suivant un scénario apocalyptique (Smart, 1978), la disparition prochaine, et jusqu'au dernier, des toponymes anglais sur le sol québécois. Dans les faits, le générique français à l'ouest de la rivière Outaouais demeure anecdotique. L'Alsama<sup>4</sup> et la Colombie-Britannique n'en maintiennent qu'une poignée. Leur rareté ne perturbe pas l'unité de forme qui se révèle à la vue du voyageur penché sur les cartes topographiques et marines du gouvernement fédéral pour y faire la lecture des routes qui lui permettront de descendre une rivière ou de se rendre à un camp de pêche, où qu'il soit entre Ottawa et Vancouver. À titre d'exemple, le répertoire toponymique du Canada contient pour l'ensemble du territoire saskatchewanais 12 575 toponymes officialisés. De ce nombre, 5 346 sont des hydronymes désignant des lacs. De tous ces noms de lacs, seuls 21 sont formés d'un générique de langue française, ce qui représente moins de 0,4 % de l'ensemble du trésor toponymique provincial<sup>5</sup>.

Il est significatif, pour ne pas dire éloquent, que sur la maigre liste des 81 entités « d'intérêt pancanadien » aux toponymes officialisés dans les deux langues officielles, la majorité diffèrent dans leur écriture anglaise et française par une traduction du générique<sup>6</sup>. Ceci s'explique aisément du fait que le toponyme étant généralement constitué d'un spécifique et d'un générique, c'est ce dernier qui assure la stabilité du nom. Tout comme les paletots, blousons et anoraks se succèdent sur une vieille patère suivant les conditions atmosphériques et les fantaisies de la mode, les spécifiques peuvent varier au gré des nécessités comme des caprices de la géopolitique. Seule la bonne vieille patère, comme l'entité et le générique qui

---

4. Alsama est un acronyme qui réfère aux trois provinces de l'Ouest canadien : l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

5. Données de la Commission toponymique du Canada fournies à l'auteur le 10 décembre 2001.

6. Gouvernement du Canada, Circulaire 1983-58 du Conseil du Trésor.

tentent de la définir, peut prétendre à une certaine immuabilité. Les décideurs politiques l'auront compris. La montagne demeure, le spécifique passe. Ce fut ainsi depuis toujours. Certes, certains noms prétendent à une stabilité plus marquée. À ce propos, l'étude de la choronymie amérindienne tend à démontrer une continuité de l'usage plus grande qu'on l'avait soupçonné (Dorion, 1995). Toutefois, il serait sans doute fautif de voir dans tout nom de lieu amérindien un témoin séculaire dont l'origine remonte à la nuit des temps. L'examen de certains noms de lieu fournit de sérieux indices conduisant à conclure à un renouvellement constant des amérindianymes de manière à leur assurer une valeur sémantique réelle, signifiante et maximale<sup>7</sup>.

Le générique possède sa bonne part de valeur stratégique, ce que les Québécois ont compris. Dans la Belle Province, « la traduction du générique, même dans le corps d'un texte, ne peut constituer une forme d'adaptation acceptable de la nomenclature géographique québécoise, parce que la traduction du générique d'un toponyme fait du résultat un autre nom de lieu, selon la Commission de toponymie » (Poirier, 1988 : 387). Cette dernière est d'avis que sa position « est tout à fait compatible avec le bilinguisme de juxtaposition dominant qu'on retrouve, de fait, dans la nomenclature géographique de la Fédération canadienne, à savoir des génériques exclusivement unilingues, tantôt français, tantôt anglais, selon la province ou la région que l'on considère. Le Québec compte d'ailleurs lui-même plusieurs toponymes à génériques unilingues anglais. La réciproque est également vraie pour plusieurs provinces et territoires en regard de toponymes à génériques français » (Poirier, 1988 : 388).

Le Canada en général et le Québec offrent sous le rapport de la « présentation » des noms de lieu une indiscutable homogénéité. Il suffit d'un seul coup d'œil pour constater le désir des majorités

---

7. À titre d'exemple, un important lac du sud de la Saskatchewan porte un toponyme dit « légendaire » dont la forme officielle est Old Wives Lake (50 06' 106 00'), traduction de l'amérindianyme Nootokao Sagiekun (Hamilton et Hamilton, 1954) rappelant le massacre de grand-mères cries par un parti de Pieds Noirs. Cet événement remonterait tout au plus à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (Metcalf, 1980 : 342).

linguistiques (française au Québec et anglaise ailleurs au pays) d'occuper le maximum d'espace toponymique sur leur territoire. Le prix à payer pour les minorités demeure la perte à divers degrés de ce qui a, pour elles, valeur historique et identificatoire.

Voyons ici quelques exemples. L'usage des anthroponymes est répandu en toponymie. Ils servent à honorer, à commémorer ou, encore, ils sont la marque d'appartenance d'un lieu à une personne donnée. Or, les noms de famille, tout comme les prénoms, franchissent aisément les barrières linguistiques. Ainsi, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les prénoms dits « français » ont connu une certaine vogue en Angleterre. Aujourd'hui, beaucoup de prénoms dits « américains » connaissent une faveur en France. On constatera que l'identification de l'origine linguistique des personnes honorées n'est pas chose aisée lorsque tous les spécifiques sont accompagnés de générique dans une seule langue.

L'exemple qui suit a saveur de jeu-questionnaire. Le tableau contient des noms de lieu de la Saskatchewan. Ils sont regroupés ici, car ils ont en commun d'être des anthroponymes. La chose n'est pas incongrue, car il arrive souvent, dans les cas de désignations systématiques, qu'on retrouve plusieurs lacs nommés de même manière. Ici, l'exercice consiste à identifier les noms de lieu qui honorent des personnes qui ont reçu des patronymes d'origine française. Il s'agit de tenter d'y parvenir à la manière d'un Fransaskois qui, fréquentant une région de sa province qui lui est moins connue, interroge les noms pour savoir s'ils ont quelque chose à lui révéler sur la présence française dans ce coin de pays.

TABLEAU<sup>8</sup>

1. _____ Albert Lake (56 25' 104 45')		3. _____ Charles Lake (57 23' 103 36')
	13. _____ Emma Lake (53 36' 105 54')	11. _____ Prince Lake (59 37' 108 13')
8. _____ Marion Lake (52 35' 106 20')		7. _____ Jean Lake (56 11' 106 28')
	4. _____ George Lake (56 14' 106 20')	
10. _____ Joseph Lake (59 50' 107 06')		5. _____ Richard Lake (55 06' 102 06')
	14. _____ Albert Lake (52 28' 109 33')	
		2. _____ Marion Lake (59 25' 107 35')
		9. _____ Jean Lake (59 31' 108 39')
6. _____ Bernard Lake (58 11' 107 25')	12. _____ Ranger Lake (60 00' 109 30')	

La note de référence permet de les identifier. La seconde partie de ce petit exercice consiste à biffer les génériques anglais chez les noms identifiés comme étant d'origine francophone et d'ajouter sur la ligne qui précède le spécifique, le mot « Lac ». En regardant le tableau, une fois cette opération complétée, on constate combien il devient alors aisé de situer les toponymes en fonction de leur origine linguistique ou culturelle, si l'on préfère.

Bon nombre d'anthroponymes se soustraient à toute considération patrimoniale. Leur diffusion les a rendus apatrides. Les frontières linguistiques et géographiques n'ont pas d'effet sur eux. Bien malin qui pourra assurer l'origine linguistique des gens honorés par les

8. Réponse : il y en a sept. Ce sont ceux précédés des numéros 1, 2, 4, 7, 11, 12 et 13.

toponymes énumérés dans le tableau ci-dessous sans recourir, au préalable, à une enquête révélant les circonstances réelles entourant leur attribution.

**Les toponymes suivants sont tirés du répertoire des noms de lieux de la Saskatchewan.**

Adam Lake (56 26' 105 19')	Charles Lake (54 22' 107 49')	Richard Lake (55 06' 102 06')
Albert Lake (52 28' 109 33')	Charles Lake (57' 103 36')	Roy Brook (53 42' 107 50')
Albert Lake (56 25' 104 45')	Charlot Island (59 35' 109 15')	Roy Lake (52 21' 102 49')
Alfred Lake (55 45' 107 45')	Charlot Lake (59 44' 108 25')	Roy Lake (53 42' 107 54')
Alice Beach (50 56' 105 10')	Charlot River (59 37' 109 08')	Thomas Bay (55 16' 104 49')
Anne Lake (59 40' 108 23')	Constance Lake (52' 105 31')	Thomas Coulee (49 16' 109 35')
Arthur Lake (52 25' 102 28')	Constance Lake (53 10' 106 58')	Thomas Creek (55 17' 104 49')
Arthur Lake (52 34' 105 27')	David Island (59 46' 109 11')	Thomas Creek (57 29' 105 10')
Arthur Lake (54 43' 101 54')	David Lake (56 38' 103 33')	Thomas Falls (56 33' 106 16')
Beatrice Lake (52 28' 109 33')	Francis Bay (54 58' 109 32')	Thomas Lake (55' 104 28')
Bernard Lake (56 21' 102 18')	Francis Bay (55 03' 102 02')	Thomas Lake (56 55' 103 02')
Bernard Lake (58 11' 107 25')	Horace Brook (52 19' 102 05')	Thomas Lake (59 48' 107 58')
Cecile Lake (53 36' 105 53')	Jean Lake (53 37' 105 53')	Victor Creek (55 10' 109 46')
Charles Bay (54 18' 102 52')	Jean Lake (56 11' 06 28')	Victor Lake (52 19' 103 04')
Charles Coulee (49 41' 108 42')	Jean Lake (59 35' 108 39')	Vincent Lake (50 13' 108 57')
Charles Lake (49 59' 102 06')	Marion Lake (51 08' 107 15')	Vincent Lake (55 15' 103 30')
Charles Lake (51 44' 104 43')	Marion Lake (52 35' 106 20')	Vincent Lake (59 22' 106 48')
	Marion Lake (59 25' 107 35')	

Ce trait n'est pas applicable qu'aux seuls anthroponymes. Qu'on en juge à cette autre liste composée de toponymes tirés également du répertoire saskatchewanais. Les spécifiques de ces noms de lieux sont formés de mots que chacun pourra retrouver tant dans les dictionnaires de langue française que dans ceux de langue anglaise.

Alpine Bay (53 13' 107 29')	Coyote Lake (49 50' 102 07')	Long Lake (54*09' 109*19')
Alpine Lake (52 34' 109 29')	Coyote Lake (53 54' 107 25')	Long Lake (57*08' 109*18')
Camp 5 Lake (53 34' 106 21')	Culdesac Lake (53 37' 101 47')	Long Lake (57*28' 104*')
Camp Island (55 08' 105 08')	Culdesac River (53 45' 101 42')	Patience Lake (52*073' 106*20')
Camp Lake (49 48' 102 32')	Deception Lake (52 20' 108 21')	Signal Bay (54*55' 104*30')
Camp Lake (51 32' 105 08')	Grand Coulee (50 26' 104 49')	Signal Point (54*55' 104*31')
Camp Lake (53 24' 106 22')	Gravel Lake (52 38' 109 49')	Table Lake (54*35' 102*03')
Camp Lake (53 26' 107 05')	Long Lake (49*04' 108*54')	Temple Lake (53*35' 105*51')
Camp Lake (53 46' 106 42')	Long Lake (49*48' 102*33')	Temple Lake (59*29' 106*33')
Cascade Rapids (58 42' 103 52')	Long Lake (52*34' 109*51')	Triangle Lake (54*48' 101*57')
Chance Lake (59 33' 108 43')	Long Lake (52*40' 104*36')	Triangle Lake (59*33' 108*52')
Court Lake (59 38' 108 48')	Long Lake (53*18' 109*18')	

Quelquefois, la présence d'accents diacritiques pourrait suppléer à l'identification linguistique par voie de générique. Leur absence ne fait qu'accroître les difficultés d'interprétation. Les toponymes suivants l'illustrent à merveille :

Deception Lake (56 33' 104 14')	Echo Lake (50 48' 103 51')
Detour Lake (59 38' 104 11')	Echo Lake (51 41' 101 59')
Echo Bay (53 13' 107 08')	Heritage Lake (53 56' 105 09')
Echo Creek (50 46' 103 49')	Heron Lake (53 53' 107 07')

Une langue qui ne pratique pas une accentuation comparable à celle du français la juge ni utile ni nécessaire, avec les conséquences qu'on imagine. On pourra se sentir déconcerté face aux anthroponymes dépouillés des signes diacritiques révélateurs de leur appartenance linguistique. Page ou Pagé? Cote ou Coté? Là est la question ! Et il n'y a pas que l'anthroponyme qui soit ainsi touché. Dans le cas des noms communs, l'absence d'accent les fait immédiatement basculer, si telle n'est pas leur origine, dans la nomenclature de langue anglaise. Qu'on en juge.

Noms propres	Noms communs
Cote Lake (55 27' 104 53')	Deception Lake (56 33' 104 14')
Dube Lake (58 35' 105 04')	Detour Lake (59 38' 104 11')
Dupre Lake (57 08' 109 15')	Echo Bay (53 13' 107 08')
Gagne Lake (54 39' 107 35')	Echo Creek (50 46' 103 49')
Gaste Lake (59 49' 104 45')	Echo Lake (50 48' 103 51')
Page Creek (52 57' 108 07')	Echo Lake (51 41' 101 59')
Page Island (55 53' 108 18')	Heritage Lake (53 56' 105 09')
	Heron Lake (53 53' 107 07')

Ailleurs encore, le toponyme saskatchewannais ne révèle ni son origine linguistique, ni sa nature véritable. Que se cache-t-il derrière les Royal Lake et Prince Lake? À défaut de déterminant, on ne peut distinguer l'anthroponyme de ce qui n'en est pas. « Rose Lake » renferme toute l'équivoque dont un Malherbe saurait tirer parti.

Prince (H.O.) (52 58' 108 23')	Rose Lake (49 38' 108 51')	Royal Island (51 22' 105 15')
Prince Lake (52 49' 109 17')	Rose Lake (55 33' 105 37')	Royal Lake (53 06' 106 54')
Prince Lake (59 37' 108 13')	Rose Lake (58 37' 102 37')	Royal Lake (53 05' 106 53')
	Rose Lake (59 32' 103 07')	Royal Lake (56 03' 103 07')
		Royal Lake (59 07' 108 34')

À vrai dire, face à l'évidente ambiguïté touchant à l'essence même de ces noms de lieux, le minoritaire et le majoritaire peuvent apparaître sur un pied d'égalité. Tel n'est pas le cas lorsque le spécifique est soumis à l'influence déterminante du générique.

Il arrive enfin qu'un spécifique soit littéralement encadré, avec, d'un côté, un générique de langue anglaise et, de l'autre, un locatif en anglais également. Voici quelques exemples, tous tirés, encore une fois, du répertoire géographique du Canada, région Saskatchewan.

North Chappuis Lake (59 58' 106 54')	Little Grollier Lake (59 45' 105 25')
Little Carcoux Lake (59 53' 107 18')	Little Philion Lake (54 34' 106 33')
Little Faraud Lake (59 42' 105 05')	

On le constate, un fois pris en étau de la sorte, les spécifiques français sont considérablement atteints dans leur pouvoir de représentation culturelle. Ils font figure d'assiégés et la part de français qu'on y trouve n'inspire pas l'idée d'une égalité de statut en regard de l'anglais.

En un certain sens, on pourrait affirmer le caractère hybride de la presque totalité des noms de lieux français de la Saskatchewan du fait de leur enchaînement à un générique anglais. Sur le plan identitaire, cet état de choses n'est pas sans conséquence. La juxtaposition d'un spécifique de langue minoritaire à un générique appartenant à la langue de la majorité ne peut qu'être préjudiciable à une minorité qui n'a pour elle ni le nombre ni le pouvoir. Il y a fragilisation des cohérences et l'univers de relations significatives s'en trouve sérieusement entamé. Il y a perte graduelle, voire précipitée, du pouvoir d'exclusion essentiel à la formation et au maintien de la cohésion du groupe social. La toponymie ne contribue plus à

la pratique de la bipartition du discours par lequel se distingue le « nous » du « eux ».

Sans le complément d'un générique dans la langue du groupe minoritaire, il y a fragilisation du toponyme qui sert au marquage du sol comme à la glorification de personnages familiers ou glorieux. Il y a effritement du caractère emblématique dont les toponymes se parent habituellement. S'évanouit alors, peu à peu, aux yeux des générations successives le spectre à travers lequel sont saisis les sens et les contenus, et grâce auquel les noms de lieux se font évocateur d'une langue, de personnages, d'un groupe linguistique tout entier. Dépouillé de sa charge évocatrice, le toponyme en vient à ne plus être perçu dans sa fonction signifiante et ne revêt désormais qu'une fonction locative.

Pour le Fransaskois, la toponymie dont il est en droit de se réclamer s'estompe. Ce reflet identitaire devient diaphane. Ce n'est plus seulement les contours, mais le territoire lui-même qui devient incertain. Les noms de lieux, qui par leur usage dans le discours quotidien contribuent vivement à l'affirmation de l'identité du groupe (Bouvier, 1980), se font de plus en plus indiscernables et atrophiés. La toponymie française, comme élément d'un système sémantique de « communion », tend à disparaître et l'espace est de plus en plus occupé par une toponymie française en tant qu'élément d'un système sémantique de « communication ». En d'autres termes, il y a disparition de la toponymie française en tant que lieu de connivence, pour employer un mot cher à Claude Duneton (1973). Ce déficit s'ajoute aux autres privations et manques à gagner que subit le groupe minoritaire. Ici, la banqueroute signifie hélas la disparition du débiteur. Si, comme le souligne Jean-Claude Bouvier (1980 : 22) « l'affirmation de l'identité passe par le sentiment de rejet, l'impression d'être des exclus », cette exclusion peut concourir puissamment à la disparition des points de repère de l'identité. L'affirmation concurrence alors d'autres réactions chez les minoritaires acculés ; l'indifférence conduit à l'abandon et parfois même au rejet, toujours hostile, de l'identité. La minorité cesse de maintenir ses nécessaires différences et, dès lors, d'exister si ces dernières comportent pour elle plus d'inconvénients que d'avantages.

Politiquement parlant, les minorités, comme les majorités du reste, n'ont pas de poids spécifique. Elles n'ont qu'un poids relatif. L'équilibre des pouvoirs ne reflète que partiellement cet état de choses. Nul ne peut, bien sûr, être blâmé dans cet exercice des règles propres à la démocratie et le sort des minorités dans le cadre de relations dissymétriques qu'elles occupent reste tributaire des sensibilités inconstantes de la majorité à ce qu'est « l'autre ».

Là où il y a continuité, les cultures se succèdent. Elles ne se répètent pas. Chaque culture est l'incarnation d'un mode unique et irremplaçable pour l'être humain d'être présent à son univers. Comme l'a si bien exprimé Claude Raffestin (1980 : 94), « toute perte de différences est une perte d'avenir pour des collectivités plus ou moins grandes. Toute perte d'avenir nous approche de l'entropie ». Si, comme l'affirme le regretté sage africain Amadou Hampaté Bah, « un vieillard qui meurt est comme une bibliothèque qui brûle », que dire alors de tout un groupe qui s'assimile et disparaît ?

Derrière l'acharnement qu'ont certains minoritaires à maintenir vivant le verbe d'antan, à rétablir ou à conserver le toponyme qui remonte à jadis, se profile déjà plus qu'une volonté de chasser l'importun et de rectifier le fautif ou même le vicieux. Plus profonde est la détresse à l'idée seule de ne pas survivre, par-delà la mort, dans la mémoire des générations à venir et d'avoir compté pour peu dans ce qu'elles seront. Comme s'ils savaient plus que d'autres que « les noms ont une influence décisive sur le développement d'une identité groupale et territoriale », ainsi que l'exprime Hervé Guillorel (1999 : 63).

À la différence du minoritaire, la majorité dont la langue forme la charpente de l'édifice choronymique environnant se sent parfaitement à son aise dans l'espace qu'elle occupe, à la manière du propriétaire terrien qui arpente ses terres balayant l'horizon d'un regard tantôt bienveillant, tantôt désinvolte, mais toujours apaisé par l'assurance tranquille d'avoir une bonne mainmise sur ce que son regard embrasse.

## Références

- Attali, Jacques (1991), 1492, Paris, Fayard.
- Boudreau, Claude (1988), « L'analyse de la carte ancienne : quand la carte sert à autre chose qu'à localiser », *Stage international de formation en toponymie/ Stage de formation en gestion toponymique*, Acte du stage tenu à Québec du 7 au 19 août 1988 et organisé par la Commission de toponymie du Québec, Québec, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie (coll. Études et recherches toponymiques, 13), p. 323-333.
- Bouvier, Jean-Claude (1980), « Désignations onomastiques et identité culturelle », dans Marianne Mulon, F. Dumas et Gérard Taverdet (dir.), *Onomastique, Dialectologie*, Colloque tenu à Loches (mai 1978), Paris, Société française d'onomastique, p. 13-25.
- Courville, Serge (1989), « La toponymie historique », *Le toponyme : bulletin d'information sur les noms de lieux*, Québec, Commission de toponymie du Québec, 7, p. 1.
- Dorion, Henri (1967), « Doit-on franciser les noms de lieux du Québec? », dans Jean-Denis Gendron et Georges Straka (dir.), *Études de linguistique francocanadienne*, Communications présentées au XXXIV<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Québec, Novembre 1966, Québec, PUL, p. 165-174.
- Dorion, Henri (1972), « La problématique choronymique des régions multilingues », dans Henri Dorion et Christian Morissonneau (dir.), *Les noms de lieux et le contact des langues : recueil d'articles*, Québec, PUL, p. 9-41.
- Dorion, Henri (1993), « À qui appartient le nom de lieux? », *Onomastica Canadiana*, 75, 1, p. 1-10.
- Dorion, Henri (1995), « Les nouveaux défis de la toponymie amérindienne au Québec », dans Jean-Yves Dugas, *La toponymie au Québec : recherche et pratique. Actes du mini-colloque tenu dans le cadre du Congrès des sociétés savantes et de la 29<sup>e</sup> réunion annuelle de la Société canadienne d'onomastique*, Montréal, UQAM (coll. Études et recherches toponymiques, 14).
- Dugas, Jean-Yves (1988), « Évolution de l'hagiotoponymie municipale québécoise (1980-1987) », *Onomastica Canadiana*, 70, 2, p. 51-58.
- Dugas, Jean-Yves (1984), « L'espace québécois et son expression toponymique », *Cahier de géographie de Québec*, 28, 75, p. 435-455.
- Duneton, Claude (1973), *Parler croquant*, Paris, Stock.

- Guillore, Hervé (1999), « Toponymie et politique », dans Salih Akin (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Rouen, Université de Rouen (coll. Dyalang), p. 61-91.
- Hamilton, M. A., et Z. M. Hamilton (1955), *These are the Prairies*, Regina, School Aids and Text Book Pub. (Saskatchewan Jubilee Edition, 1905-1955).
- Jenson, Jane (1993), « Naming nations : nationalisms in Canadian public discourse », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 30, 2, p. 337-358.
- Karamitsanis, Aphrodite (1988), « Les noms géographiques en Alberta, Canada : les noms des entités transfrontalières et les arguments culturels contre la normalisation », *Les noms géographiques et les Nation Unies. Communications présentées par le Canada et résolutions adoptées à la cinquième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Montréal 1987*.
- Metcalf, W. H. (1980), « Old Wives Lakes », dans Crestwynd Community Club (dir.), *Rolling Hills Review, 1840-1980*, Crestwynd (Sask.), s.e., p. 337-343.
- Morissonneau, Christian (1972), « Noms de lieux et contact des langues ; une approche de la choronymie du Québec », dans Henri Dorion (dir.) et Christian Morissonneau (coll.), *Les noms de lieux et le contact des langues/Place Names and Languages Contact*, Québec, PUL, p. 246-292.
- Pâquet, Christiane (dir.) (1984), *Guide des noms d'entités géographiques naturelles et artificielles*, Québec, Commission de toponymie.
- Poirier, Jean (1988), « Les toponymes parallèles », *Stage international de formation en toponymie*, Actes du stage tenu à Québec, Commission de Toponymie du Québec du 7 au 19 août 1988, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie (coll. Études et recherches toponymiques, 13), p. 383-389.
- Raffestin, Claude (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, (coll. Géographie économique et sociale, 13).
- Richard, Marc (1989), « Les normes concernant le choix des noms à officialiser » *Stage international de formation en toponymie*, Actes du stage tenu à Québec, Commission de Toponymie du Québec du 7 au 19 août 1988, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie (coll. Études et recherches toponymiques, 13), p. 354-363.
- Smart, Michael B. (1972), « Le traitement des termes génériques dans la province de l'Ontario », *Canada, Rapport sur la participation du Canada à la deuxième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques Nations Unies*, Ministère Énergie, Mines et Ressources Canada, Comité permanent des noms géographiques, p. 185-198.
- Smart, Michael B. (1978), « Normalisation nationale des exonymes : politique nationale de traitement bilingue des noms géographiques sur les cartes canadiennes », *Canada, Troisième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Nation Unies, Athènes, 1977*, Ministère Énergie, Mines et Ressources Canada, Comité permanent des noms géographiques.

Wijnands, Paul (1999), « Le rôle du signifiant dans les appellatifs de peuples de langues et de territoires chez les francophones d'Amérique du Nord », dans Salih Akin (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Rouen, Université de Rouen (coll. Dyalang), p. 126-150.